

**Propriétaires, faites gérer
votre location saisonnière !**

Pour se décharger des soucis de la gestion locative, ils sont nombreux à faire appel au spécialiste de la location de vacances, gage d'une transaction réussie

Difficile de gérer un bien locatif lorsqu'on en est éloigné ou peu disponible. La meilleure solution consiste alors à confier son bien à une agence immobilière spécialisée dans la location de vacances. Généralement située dans un secteur touristique, cette professionnelle s'occupe de tout la place des propriétaires.

L'expert

« Un vrai métier »

« La location de vacances est avant tout un vrai métier. Le professionnel se charge de l'accueil, de la réception, du paiement, de l'envoi des contrats de réservation, du versement d'acompte, du solde de la location au minimum un mois avant d'entrer dans les lieux, du nettoyage, de la fourniture de linge... Il s'occupe de tout ! Ça évite les mauvaises surprises qui naissent de l'artificier à

as metallic
containing



Pour tirer les bénéfices d'une location saisonnière sans avoir à gérer les inconvénients, mieux vaut passer par un professionnel.

contre les conséquences financières dont il pourrait être tenu responsable dans le cadre de ses activités. Enfin, il doit prouver qu'il n'est pas frappé d'une incapacité ou d'une interdiction d'exercer la profession.

■ Des prestations touristiques

Le spécialiste de la location de vacances peut aussi proposer à ses clients des forfaits touristiques (remontées mécaniques, visites de sites touristiques...). Dans ce cas, la mention « Prestations touristiques » doit être apposée sur sa carte professionnelle.

rozenn gourvenec

règles de la loi Hoquet du 2 juillet 1970 qui l'oblige à détenir une carte portant les mentions « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » et « Gestion immobilière ». Cette carte s'obtient en préfecture, à condition de pouvoir justifier d'une aptitude professionnelle (diplôme et/ou solide expérience sur le terrain) et d'une garantie financière destinée à assurer les fonds qu'il détient pour le compte de tiers. Cette garantie, d'un montant minimum de 110 000 euros, est gage de sécurité pour les clients.

Le professionnel de la location de vacances doit également bénéficier d'une assurance RCP (Responsabilité Civile Professionnelle).

Ça évite les mauvaises surprises qui existent de particulier à particulier : certains par exemple ne demandent pas de versement d'acompte et ont la déception de voir que les clients se désistent le jour de l'arrivée... Passer par une agence est à la fois rassurant pour les propriétaires et pour les locataires. Pour ces derniers, c'est l'assurance de passer des vacances sans mauvaises surprises. Pour les honoraires, l'agence définit avec le propriétaire un tarif net propriétaire, puis 25 % sont rajoutés à la charge du locataire. Par exemple, pour une location de 100 euros net propriétaire, le tarif locataire sera de 125 euros.

Des honoraires libres

En effet, les services d'un spécialiste de la location de vacances ne sont pas gratuits. Ses honoraires sont libres et fixés par les deux parties au moment de la signature du mandat.

pour les clients.
Le professionnel de la location de vacances doit également bénéficier d'une assurance RCP (Responsabilité civile professionnelle).

■ Des prestations

ROZENN GOURVENNEC

Le spécialiste de la location de vacances peut aussi proposer à ses clients des forfaits touristiques (remontées mécaniques, visites de sites touristiques...). Dans ce cas, la mention « Prestations touristiques » doit être apposée sur sa carte professionnelle.

carte professionnelle.
ROZENN GOURVENNEC
SOPRESS